



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MAI 2026

---

**OBJET : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS  
Création d'un emploi permanent à temps non complet

**N°2026\_071**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **26 mai 2026**

Date de transmission en Préfecture : **26 mai 2026**

Date de mise en ligne : **26 mai 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **12 mai 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Laurence BEUGRAS**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Valérie GRILLON - Claude MARCOLET - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Agnès SÉNÉCLAUZE - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Laurent MACON - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Marie DELAHAYE - Xavier FRANCO - Omar KLAÏ - Yeabsera RAVET - Christiane CONSTANT - Didier DUBOIS - Odile MIRGUET

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Bruno THUET (à Agnès BÉRAL) - Olivier CAPEL (à Xavier FRANCO) - Anne JUSTIN (à Lionel CATRAIN) - Erwan LE SAUX (à Marie DELAHAYE)



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MAI 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article L.313.1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

La commission n°2 « Solidarité, enfance, jeunesse et administration générale » a vu le dossier le 12 mai 2026.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

**Par 32 voix pour, 1 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour**

- DIRE que dans le cadre d'un départ en retraite au 1er octobre 2026 et d'une réorganisation du pôle d'assistantat administratif de la direction des services techniques, il convient de créer un emploi permanent à temps non complet au 1er octobre 2026.
- PROCÉDER à la création d'un emploi permanent à compter du 1er octobre 2026 selon les modalités suivantes :
  - Emploi d'assistant administratif, à temps non complet, relevant de la catégorie hiérarchique C, filière administrative, et ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
    - Grades ouverts : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1ère classe
    - Quotité de travail : 28 heures hebdomadaires (80%)
    - Mission globale : accueil du public et assistantat administratif
- AUTORISER la création de cet emploi permanent à compter du 1er octobre 2026, son inscription au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à cet emploi
- AUTORISER la suppression du poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet laissé vacant
- PRÉCISER que cet emploi pourra être occupé par des agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 du Code Général de la fonction publique
- PRÉCISER que les modalités de création de cet emploi seront les suivantes :
  - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération n°2025-034 en date du 15 avril 2025
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64131 et / ou 64111 du budget principal de la commune – exercices 2026 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Laurence BEUGRAS

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRAUD